

Luxembourg, le 6 juillet 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

« Il nous revient que certains médicaments à visée oncologique ont disparu de notre marché pharmaceutique par reprise ou fusion de certains laboratoires pharmaceutiques. Le meilleur exemple est un anticorps monoclonal du nom commercial de « Arzerra », utilisé dans la leucémie lymphocytaire chronique, maladie grave avec survie à cinq ans de plus ou moins 60%. Ce produit n'est plus mis sur le marché au Luxembourg et les patients doivent se fournir en Allemagne où le prix est deux fois plus cher et non remboursé par notre Sécurité sociale.

A ce sujet nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

- Nous voulons questionner les Ministres sur les quotas de médicaments délivrés par la distribution pharmaceutique belge au Luxembourg. Certains malades graves sont en effet victimes de fenêtres thérapeutiques par exemple entre le 10^{ième} et le 20^{ième} jour du mois. Quelles sont les raisons de ces quotas?*
- Les Ministres veilleront-ils à ce que nos patients malades bénéficient des meilleurs traitements et, à défaut d'être commercialisés au Luxembourg, soient au moins pris en charge par notre Caisse Nationale de Santé ?*
- L'industrie et la distribution belges invoquent, pour justifier ces quotas, un trafic illicite de ces médicaments de la Belgique vers l'Allemagne via le Luxembourg, les prix allemands étant le double de ceux de la Belgique. Les Ministres sont-ils en mesure de confirmer un tel phénomène ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Les Ministres peuvent-ils nous expliquer ces trafics et vont-ils, au niveau européen, veiller à ce que ces pratiques soient interdites et les prix harmonisés pour ces médicaments qui sont utilisés pour des patients gravement malades.*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Alexander KRIEPS
Député

Edy MERTENS
Député